



mon huissier ne m'envoie pas mon chèque

Par **LILINE29300**, le 10/02/2020 à 14:50

Bonjour,

J'ai du recourir à un huissier au mois de septembre pour récupérer une pension non versée.

Après le temps d'attente nécessaire, l'huissier dit m'avoir expédié mon chèque en date du 27 novembre mais à mon ancienne adresse. Après multiples appels auprès de l'huissier, la réponse est toujours la même.... ils attendent que la poste leur fasse retour de ce courrier non remis "en suivi", et qui devrait, au qui aurait du être pour maintenant (février 2020) revenu chez eux. Ils me disent que tant que le chèque ne sera pas revenu chez eux, ils ne pourront pas me payer, et que cela peut prendre des mois et qu'il est aussi envisageable que le chèque ne revienne jamais chez eux ...

ma question est : quels sont mes droits ? est-ce qu'ils ont le droit de faire cela ?

Cordialement,

Par **nihilscio**, le 10/02/2020 à 16:46

Bonjour,

Imaginez un locataire qui expliquerait cela à son propriétaire ou un client qui ferait ainsi patienter son fournisseur. Ce n'est pas sérieux. Il faut considérer que le chèque est perdu. Il

suffit à l'huissier de faire opposition au chèque perdu et de procéder à un nouveau paiement, inutile d'attendre un retour très incertain. Un huissier n'est pas au-dessus des lois. Un huissier qui vous doit de l'argent et qui ne vous paie pas est susceptible d'être condamné en justice à payer.